

Interpellation de M. Desmet : Ecole des devoirs.

M. Desmet rappelle que les écoles de devoirs sont des structures d'accueil proposant une aide pédagogique aux enfants de 6 à 18 ans en dehors du temps scolaire. Par le biais d'activités ludiques, créatrices et culturelles, elles contribuent à assurer l'égalité des chances dans une perspective de renforcement de la cohésion sociale et à lutter contre le décrochage scolaire tout en visant l'autonomie de l'enfant.

La problématique des écoles de devoirs suscite naturellement une réflexion sur l'utilité et la pertinence des devoirs. De nombreuses études universitaires ont abouti à des avis divergents sur ce point, quoique la majorité des enseignants et des parents justifient le principe des devoirs à domicile et ne sont pas loin d'affirmer qu'une école sans devoirs serait une mauvaise école. Pour sa part, M. Desmet ne partage pas ce point de vue. Cependant, cette pratique peut s'avérer discriminante, dans la mesure où les familles ne sont pas sur un pied d'égalité quant à l'accompagnement des enfants dans leurs devoirs.

Les partisans des devoirs estiment que ceux-ci participent à la formation et favorisent l'autonomie des enfants tout en laissant du temps scolaire pour les indispensables cours collectifs. Par contre, les adversaires des devoirs soulignent que ceux-ci renvoient en dehors de la classe l'appropriation de certaines matières et alourdissent la charge de travail à domicile des enfants au détriment de la vie familiale. Et quand un ministre se prononce en faveur d'une évolution en ce domaine, il se fait irrémédiablement étriller.

Cependant, l'important marché du soutien pédagogique qui s'est structuré en dehors des établissements scolaires pratique des tarifs prohibitifs (20 à 25 € par heure, voire davantage). Heureusement, les écoles de devoirs assurent l'encadrement scolaire des enfants sans imposer des prix aussi élevés.

M. Desmet aimerait disposer d'une cartographie des différentes écoles de devoirs uccloises, qui relèvent de plusieurs échevinats.

Il souhaiterait également obtenir des réponses aux questions suivantes.

Quelles sont les écoles de devoirs présentes sur le territoire ucclois ?

Combien d'enfants les fréquentent ? Sont-elles en mesure de répondre à toutes les demandes d'inscription ? Dans le cas contraire, quelles sont les causes de l'incapacité à répondre à la demande ? A-t-on envisagé d'accroître l'offre en ce domaine ?

Quels sont les montants consacrés aux écoles de devoirs dans le budget communal ?

Le regroupement de toutes les écoles de devoirs sous une même compétence scabinaire est-elle de nature à assurer une gestion plus efficace ?

Les écoles de devoirs bénéficient-elles de subsides extracommunaux ? Dans l'affirmative, quelle est l'ampleur des montants alloués ?

M. l'Echevin Sax répond que l'Accueil Temps Libre (ATL) s'occupe de l'encadrement des enfants de 2 ans et demi à 12 ans en dehors des heures scolaires, y compris durant les weekends et les vacances. La Coordination ATL et l'Accueil extrascolaire sont chargés de regrouper et de diffuser les informations relatives aux opérateurs de l'accueil mais aussi de soutenir les initiatives existantes ou d'en créer de nouvelles tout en veillant à susciter des partenariats.

Les parents peuvent obtenir des renseignements sur les structures présentes à Uccle (écoles de devoirs reconnues, ASBL, etc.) dans la rubrique « Soutien scolaire » figurant sur le blog de l'Extrascolaire. La commune a des contacts réguliers avec ces diverses structures mais ne dispose pas de toutes leurs données chiffrées. Néanmoins, M. l'Echevin Sax peut confirmer que la plupart des structures ont des listes d'attente parce qu'elles ne parviennent pas à répondre à toutes les demandes. Le manque de places est dû au manque de moyens humains et financiers ainsi qu'à la difficulté de trouver des infrastructures adaptées à ce type d'activité.

Les seules écoles de devoirs présentes sur le territoire ucclois qui sont reconnues officiellement et subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont celles qui relèvent du PAS (Animation Prévention socio-culturelle), sous la tutelle de Mme l'Echevin Delwart, et de l'ASBL La Roseraie.

L'Extrascolaire s'occupe pour sa part du projet de soutien scolaire défendu par l'ASBL « Petit coup de pouce », qui accueille une moyenne de 8 à 10 enfants par an dans les locaux mis à disposition par la bibliothèque du Centre, ainsi que du projet de tutorat proposé à toutes les écoles situées sur le territoire communal, tous réseaux confondus. Dans le cadre de ce tutorat, des cours particuliers sont proposés à des enfants issus de familles défavorisées pour la somme modique de 2 €. Chaque année, environ 120 enfants bénéficient de ce programme.

Mme l'Echevin Delwart répond que certaines écoles de devoirs actives à Uccle sont dues à l'initiative de parents d'élèves. C'est notamment le cas de l'accueil extrascolaire organisé par un certain nombre de parents dans des locaux relevant des logements sociaux de BinHome. Les deux écoles de devoirs reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles accueillent au total une centaine d'enfants (48 pour le PAS et 40 pour La Roseraie), pour lesquels elles bénéficient de financements. Le PAS perçoit pour sa part un montant de 24.000 € provenant de subsides de l'ONE ainsi que de fonds dégagés dans le cadre de la Cohésion sociale.

Mme l'Echevin Delwart ignore le nombre total d'enfants accueillis dans les autres structures mais vu les dimensions des infrastructures, ces écoles de devoirs sont susceptibles d'encadrer de 10 à 20 enfants au maximum.

Une collaboration a également été établie avec l'association « Cours en plus », qui accueille des élèves de l'enseignement primaire et secondaire dans des salles communales, le mercredi rue Vanderkindere et rue Victor Gambier et le samedi à la bibliothèque du Homborch.

La commune ne subsidie pas directement les écoles de devoirs mais fournit néanmoins une aide substantielle. Par exemple, dans le cas du PAS, ce sont deux coordinatrices payées par l'ASBL qui assurent l'encadrement des enfants, avec l'aide de bénévoles.

Etant donné que, pour être reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, une école de devoirs ne peut être organisée dans l'enceinte d'un établissement scolaire, Mme l'Echevin Delwart est souvent sollicitée par des citoyens en quête d'un local pour y développer ce type d'initiative.